



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Centre-
Val de Loire

Affaire suivie par :
Pascal ALILAIRE
02 38 78 85 74

pascal.alilaire@culture.gouv.fr

Références : 23/PA/ACB1273

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

DREAL Centre-Val-de-Loire
5 Avenue Buffon
CS 96407
45064 ORLEANS

ORLEANS, le 16 mai 2023

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SELLES-SUR-NAHON (INDRE), La Farauderie - La Tuilerie
IA0362162300001
Votre courrier du 10 mai 2023
Livres V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 11 mai 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Christian VERJUX



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Centre-
Val de Loire

Affaire suivie par :
Pascal ALLILAIRE
02 38 78 85 74

pascal.allilaire@culture.gouv.fr

Références : 23/PA/ACB1273

**Direction régionale
des affaires culturelles**

IFB Refractories
Route de Vendoeuvres
36500 BUZANCAIS

À l'attention de Monsieur Jean-Luc LESAGE,

ORLEANS, le 16 mai 2023

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SELLES-SUR-NAHON (INDRE), La Farauderie - La Tuilerie
IA0362162300001
Livres V du Code du patrimoine

Madame, Monsieur,

La DREAL Centre-Val-de-Loire m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 11 mai 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Christian VERJUX